

Info Bulletin

VSAM

Verein Schweizer Armeemuseum
Association du musée suisse de l'armée
Associazione del museo svizzero dell'esercito
Associazion dal museum svizzer da l'armada



Rapport du président de la VSAM	3
Procès-verbal de la 48 ^e assemblée des membres du 25 avril 2026, Thoune	4
Un outil polyvalent dont l'utilisation au sein de l'armée suisse reste inconnue	10
Chasseurs à pied et chasseurs à cheval	14
Histoire des timbres militaires de la colonne de transport de troupes P.T.T.	22
Brève histoire des munitions dans l'armée suisse, partie 4	28

Legs en faveur de la VSAM

Pour atteindre ses objectifs, l'Association du musée suisse de l'armée est tributaire des recettes des cotisations de ses membres et de dons. Au cours des dernières années, nous avons eu le privilège de recevoir des legs de la part de membres décédés. Ces apports sont grandement appréciés. En désignant l'Association du musée suisse de l'armée comme légataire dans votre testament, vous nous soutenez, tout comme vous soutenez l'idée commune d'un musée suisse de l'armée.

Assemblée des membres 2027

L'assemblée des membres aura lieu le **24 avril 2027** à Thoune, et non le 1^{er} mai 2027 comme cela a été publié par erreur dans le bulletin d'information n° 1/26.

IMPRESSUM

Bulletin des membres de l'Association du musée suisse de l'armée.

Le bulletin est également susceptible de contenir les communications de la Fondation Matériel historique de l'armée suisse.

Éditeur : Association du musée suisse de l'armée, 3600 Thoune

Rédaction : Hugo Wermelinger, hugo.wermelinger@armeemuseum.ch

Mise en page et impression : Ilg AG, Wimmis

Photo de couverture : le cor de chasse et les épaulettes distinguaient les chasseurs à pied en France et en Suisse. Photo : Tobias Streiff. Voir l'article à la page 14.

Rapport du président de la VSAM

Le 25 avril dernier s'est tenue la 48^e assemblée des membres de l'Association du musée suisse de l'armée avec plus de 100 participants. La participation en nombre de représentants des organisations partenaires du domaine du matériel historique de l'armée ainsi que de musées et d'organisations amis a été particulièrement réjouissante.

Comme vous pourrez le constater dans le procès-verbal de cette manifestation figurant dans le présent bulletin, nous avons connu une année associative bien remplie et fructueuse, avec des progrès dans nos projets, le règlement de points en suspens de longue date et des signaux positifs concernant la nouvelle réglementation de la collaboration entre la Fondation HAM et l'Association du musée suisse de l'armée.

En tant que président, c'est pour moi un plaisir et un honneur d'être entouré par des membres actifs du comité, qui, pour la plupart, font preuve d'un engagement de longue date et d'une grande fidélité envers l'association. Suite au départ de notre caissier Sascha Burkhalter après 25 ans d'activité au sein du comité, nous sommes heureux d'avoir trouvé en Christina Pulfer une personne compétente pour lui succéder à cette fonction. D'autres changements au sein du comité sont prévus pour l'assemblée des membres de l'année prochaine. J'ai décidé de céder la présidence à mon successeur désigné, Ulrich Stoller, en avril 2027, où j'aurai 82 ans. Je continuerai toutefois d'exercer une fonction consultative et de diriger les projets en cours au sein du comité. À la même date, Hugo Wermelinger, doyen de notre comité, secrétaire de la VSAM, rédacteur du bulletin et responsable du site Internet, prendra également sa retraite à l'âge de

88 ans, après plus de 35 ans de service. Comme vous le voyez, des changements importants ont eu lieu ou sont imminents au sein de la direction de l'association. La succession de ces deux fonctions est en bonne voie et fera l'objet, le moment venu, de propositions de candidature qui seront soumises à l'assemblée des membres.

Nous sommes à nouveau au beau milieu d'une année chargée, marquée par des activités exigeantes dans les projets relatifs aux timbres des soldats et aux cartes postales militaires, ainsi que par plusieurs projets de livres d'envergure et par la réalisation de la série de conférences en cours et la préparation de celles de l'année prochaine.

Comme chaque année, vous trouverez en annexe la facture de cotisation pour l'année en cours ou, si vous n'êtes pas soumis à l'obligation de cotiser, un bulletin de versement pour des cotisations volontaires bienvenues.

Je vous remercie de votre fidélité à l'Association du musée suisse de l'armée et vous adresse mes sincères salutations.

Henri Habegger
Président de l'Association
du musée suisse de l'armée



Procès-verbal de la 48^e assemblée des membres du 25 avril 2026, Thoune

1. Bienvenue

À 10 h 00, le président Henri Habegger ouvre la 48^e assemblée des membres de l'Association du musée suisse de l'armée (VSAM) dans l'ancien manège d'Expo Thoune. Il salue les 103 membres de l'association et invités, 96 étant habilités à voter. Sont notamment présents le commandant de corps à d Dominique Andrey, président du comité consultatif HAM, Jürg Reusser, chef du ZSHAM, et le divisionnaire Alain Vuitel, chef d'état-major de l'Instruction opérative. La Fondation HAM est représentée par son président, le divisionnaire à d Urs Gerber, son vice-président, le colonel EMG Hans Ulrich Haldimann, et le directeur Stefan Schärer. Le président de la Fondation HAMFU, le colonel EMG Daniel Binzegger, ainsi que son directeur, Fred Engeler, sont également présents. L'association IG Übermittlung est représentée par son président Hanspeter Steiner et par Hans Bühler, membre de son comité. Sont en outre présents Martin Huber, président du Conseil de fondation du Musée de l'arsenal de Schaffhouse, Thomas Hug, président de l'association du Musée de la fortification et musée militaire de Reuenthal, Walter von Känel, fondateur du Musée des troupes jurassiennes, et Toni Frisch, vice-président de l'Association des sociétés militaires suisses (ASM). Les anciens présidents de l'association Ueli Augsburgger, le commandant de corps à d Arthur Liener et Bruno Maurer sont également présents.

Madame Tatjana Zalka officie en tant qu'interprète pour les participants de langue française.

L'assemblée observe une minute de silence à la mémoire des personnes décédées depuis la dernière assemblée des membres.

2. Élection des scrutateurs

Messieurs Alfred Maag et Beat Zesiger sont élus comme scrutateurs.

3. Procès-verbal de l'assemblée des membres 2025

Le procès-verbal publié dans le bulletin d'information 2/25 est adopté sans discussion.

4. Rapport annuel VSAM 2025

Henri Habegger présente le rapport annuel 2025. Comme celui-ci a été publié intégralement dans le bulletin d'information 1/26, nous renonçons à répéter dans ce procès-verbal ce qui a déjà été publié.

En complément au rapport annuel imprimé, le président présente quelques actions particulières de l'année écoulée.

Henri Habegger.



Collection de brides Peter Mühlemann

Par l'intermédiaire de Jürg Burlet, membre de notre comité, nous avons appris qu'une vaste collection de brides rares (insignes d'épaule de l'ordonnance 1868 à 1880) provenant de la succession du membre décédé Peter Mühlemann était en vente. Après concertation avec le ZSHAM, nous avons pu lancer et organiser avec la famille Mühlemann un achat de la collection de brides par la Confédération afin de compléter la collection de matériel historique de cette dernière. Jürg Burlet a ensuite photographié et documenté en détail cette collection à l'intention de la Fondation HAM.

Mise à jour de la collection d'insignes Charly Messmer

Au fil de plusieurs décennies, Charly Messmer a collectionné des insignes d'essai et des modèles uniques de l'armée suisse. La vaste collection provenait essentiellement des fonds de divers services fédéraux (STM, Groupement de l'armement, IMG, etc.). Ces stocks auraient dû impérativement rester la propriété de la Confédération, mais ils ont peut-être ainsi échappé à leur destruction. Peu avant sa mort, il a légué sa collection au Musée de l'arsenal de Schaffhouse. Par la suite, la VSAM et ses spécialistes se sont chargés de procéder à un inventaire dans les règles de l'art, au nettoyage urgent de la collection et à sa numérisation. Ces activités ont été préfinancées par la VSAM et achevées dans le courant du mois d'avril de cette année. Le chef du ZSHAM nous a promis le remboursement de la charge financière. Grâce à cet engagement, la VSAM a permis qu'une collection d'intérêt national soit documentée et préservée pour la postérité à des fins de recherche et de publication. Il restera ainsi possible, même ultérieurement, de réintégrer la collection, ou du moins certaines parties de celle-ci, dans le patrimoine de la Confédération.

Acquisition aux enchères d'un sabre appartenant à la famille du général Hans Herzog

Dans le cadre de la liquidation de la collection d'armes blanches du célèbre collectionneur Francis Villard, une vente aux enchères publique s'est tenue le 6 décembre dernier à Lausanne. Comme la collection de matériel historique de l'armée comprend également la chabraque et le portemanteau du général Herzog (qui ont d'ailleurs été remis à la Confédération par la VSAM en 2020 à titre de don), nous avons proposé au ZSHAM d'acquérir aux enchères un sabre appartenant à la famille du général Hans Herzog. Le ZSHAM ayant accepté cette proposition, Henri Habegger a pu acheter le sabre aux enchères le 6 décembre 2025, dans le cadre du crédit accordé, et le remettre le 8 décembre au ZSHAM afin de compléter la collection de la Confédération.

L'année dernière, deux actions de grande envergure visant à soutenir des musées amis ont pu être menées à bien :

Matériel du Musée de Morges provenant de l'entrepôt externe de Bressonnaz

Au cours des 60 dernières années, le Musée de Morges a reçu de la Confédération un grand nombre d'objets abandonnés, certains à titre de prêt, d'autres à titre définitif. C'est ainsi que Morges a mis en place, en plus de l'exposition permanente, divers entrepôts extérieurs qui doivent désormais être fermés en raison de la suppression des espaces de stockage, dont certains étaient coûteux. Dans le cadre d'une première grande action en 2011, sous la direction d'Henri Habegger, les prêts ont été régularisés entre Morges, le Musée national et le DDPS. À la demande du Musée de Morges, Henri Habegger a pu, en collaboration avec le conservateur du musée, Renato Pacozzi, faire l'inventaire du grand entrepôt externe de Bressonnaz dans le cadre d'une deuxième opération de grande enver-

gure et soumettre à la direction du musée ainsi qu'au ZSHAM une proposition d'utilisation des objets provenant du patrimoine fédéral. Cette action a abouti à un contrat de donation entre le canton de Vaud et le ZSHAM, qui a remis le matériel à la collection de matériel historique de la Confédération auprès de la Fondation HAM, ainsi qu'au Musée militaire Full-Reuenthal et au Musée de l'arsenal de Schaffhouse. Cela a permis aux trois parties concernées d'enrichir leur collection de nombreuses pièces de grande valeur. Les pièces d'artillerie excédentaires, ainsi que leurs accessoires, ont été cédés à d'autres musées et collectionneurs dans le cadre d'actions organisées par le ZSHAM via le centre de triage de Sumiswald.

Canons à bêche élastique

Grâce à l'intervention de la VSAM, deux pièces d'artillerie rares et importantes pour le développement de l'artillerie moderne de type « canon à bêche élastique Krupp de 7,5 cm, modèle 1898/1899 » ont été retrouvées dans une collection privée. Dans le cadre de la modernisation de son artillerie de campagne, la Confédération a acquis en 1901 six exemplaires de ce type de canon et les a soumis à des essais approfondis qui ont donné des résultats positifs. Cependant, en raison de l'évolution fulgurante de la technologie militaire, des pièces de même calibre, mais équipées d'un frein de recul hydraulique, ont été achetées dès 1902 – également auprès de la société Krupp à Essen – et mises en service en 1903 en tant que canons de campagne de 7,5 cm. La collection d'artillerie de la Confédération auprès de la Fondation HAM à Thoun et le fonds du Musée national d'Afollern abritent déjà un canon de ce type en excellent état. Grâce à l'engagement du ZSHAM, les deux canons à bêche élastique, qui présentent un intérêt historique, ont été repris par la Confédération et prêtés durablement aux importantes collections d'artillerie du Musée Full-Reuenthal et du Musée de l'arsenal de Schaffhouse.

Nombre de membres en 2025

En raison de décès et de départs, le nombre de membres a chuté à près de 1400. Le président invite tout le monde à recruter des membres, en particulier lors d'événements organisés par d'autres associations.

Décision

Le rapport annuel de la VSAM pour l'année 2025 est approuvé à l'unanimité par les membres de l'association présents.

5. Information sur les activités de la Fondation HAM

Le président du Conseil de fondation HAM, Urs Gerber, et le directeur, Stefan Schärer, font le point sur l'état des affaires et les activités de la Fondation HAM.

Le rapport annuel 2025 de la Fondation HAM est disponible pour la dernière fois sous forme imprimée et sera remis à tous les participants à la fin de la manifestation. Il est également disponible sur Internet à l'adresse stiftung-ham.ch ou en scannant le code QR suivant :



Urs Gerber.

6. Finances

Le caissier Sascha Burkhalter informe sur les comptes 2025. Ceux-ci ont été publiés dans le bulletin d'information 1/26 avec un commentaire complémentaire. Les réviseurs confirment dans un rapport du 9 mars 2026 l'exactitude des chiffres finaux et recommandent l'approbation des comptes annuels.

Le président soumet les propositions suivantes :

- approbation des comptes annuels 2025 avec un excédent de dépenses de 6272.92 francs, à imputer au patrimoine de l'association;
- prise de connaissance du rapport des réviseurs aux comptes pour les comptes annuels 2025;
- décharge donnée au comité.

L'assemblée accepte ces propositions à l'unanimité.



Le caissier sortant Sascha Burkhalter et Henri Habegger.

7. Élections

Comité

Après 26 ans d'activité en tant que responsable financier, Sascha Burkhalter a annoncé sa démission pour des raisons professionnelles.

Le comité propose Madame Christine Pulfer à sa succession et en tant que nouveau membre du comité VSAM. Elle a travaillé comme responsable des finances de la Fondation HAM jusqu'à son départ à la retraite.

L'assemblée élit à l'unanimité Christine Pulfer comme membre du comité VSAM et responsable des finances de la VSAM.

Henri Habegger annonce qu'il démissionnera de son poste de président de l'association lors de l'assemblée des membres de 2027. Il continuera toutefois à travailler au sein du comité et se consacrera en particulier aux projets et publications en cours. Ulrich Stoller, qui est déjà deuxième vice-président au sein du comité, est prévu pour lui succéder.

Henri Habegger remercie chaleureusement Sascha Burkhalter pour son travail. Celui-ci a repris la direction de la Société suisse des employés de commerce début 2024 et démissionne de ses fonctions pour raisons professionnelles. Il fera ses adieux au comité à l'occasion d'un événement organisé le 18 mai 2026.

L'assemblée remercie Sascha Burkhalter pour son travail par de vifs applaudissements.

Organe de révision

Le comité propose de réélire les deux réviseurs actuels, le colonel Rudolf K. Bolliger et le colonel EMG Daniel Schweizer.

L'assemblée approuve leur réélection par acclamation.

8. Programme d'activités 2026

Activités 2026

Henri Habegger explique le programme d'activités 2026. Il comprend six conférences et trois bulletins d'information. Les travaux dans les domaines des timbres des soldats, des cartes postales militaires et de la base de connaissances se poursuivent. En outre, la Fondation HAM continue de bénéficier du soutien de membres bénévoles.

Les travaux sur le livre *Surplus-Fahrzeuge der Schweizer Armee* (véhicules achetés par l'armée suisse avec le programme « Surplus » du gouvernement américain d'après-guerre) de Nik Oswald se poursuivent également. Nous espérons pouvoir présenter cette publication à l'automne 2027. Jürg Burlet a accepté de rédiger la publication sur les moyens de transport tirés par des chevaux de l'armée suisse. L'auteur Paul Brünisholz travaille pour sa part à la rédaction d'un livre, déjà bien avancé, sur les plongeurs de l'armée suisse.

Les deux domaines « timbres des soldats » et « cartes postales militaires » ont pu être inscrits dans la nouvelle convention de prestations conclue entre le ZSHAM et la VSAM. Leur coordination avec la Bibliothèque am Guisanplatz a débuté. Le 11 octobre 2026 aura lieu à Thoun la neuvième bourse des timbres des soldats.

Un point important pour 2026 concerne la conclusion d'une nouvelle convention de prestations entre la Fondation HAM et la VSAM. En raison de la nouvelle convention de prestations avec le ZSHAM, la VSAM a soumis au Conseil de fondation HAM une proposition de renouvellement de la convention en vigueur depuis 2009.

Budget 2026

Sascha Burkhalter présente le budget 2026 publié dans le bulletin d'information 1/26. Avec des recettes de 73 000 francs et des dépenses de 72 500 francs, nous nous attendons à un petit bénéfice de 500 francs.

Décision

Le comité soumet les propositions suivantes :

- approbation du programme d'activités 2026
- approbation des cotisations des membres inchangées
- approbation du budget 2026

Les propositions sont approuvées par l'assemblée des membres à l'unanimité.

9. Propositions émanant du cercle des membres

Aucune proposition n'a été présentée.

10. Divers

La prochaine assemblée des membres aura lieu le **24 avril 2027** dans l'ancien manège d'Expo Thoun, et non le 1^{er} mai 2027 comme cela avait été annoncé par erreur dans le bulletin d'information 1/26.

Le président remercie toutes les personnes présentes de la confiance qu'elles accordent au travail de la VSAM. Il remercie également le comité, les collaborateurs bénévoles et appointés de la VSAM et de la Fondation HAM pour leur engagement, les autorités ainsi que les services impliqués du DDPS et le président du comité consultatif HAM du DDPS, Dominique Andrey.

Après l'assemblée des membres, Marco Jorio présente un exposé intitulé « Comment la Suisse est parvenue à la neutralité en 1815 ». Une vidéo de l'exposé a été réalisée et peut être vi-

sionnée sur armeemuseum.ch, rubrique Vidéos, sur YouTube, ou sous le code suivant :



Marco Jorio.

Avant et après l'assemblée, des livres du Shop et de la librairie d'occasion de la VSAM ainsi que divers objets historiques sont proposés à la vente.

L'événement organisé dans l'ancien manège se clôture par un apéritif suivi d'un repas de midi partagé. Un livre est offert à tous les participants à la fin de la manifestation.

Procès-verbal : Hugo Wermelinger
Photos : Thomas Wermelinger

Un outil polyvalent dont l'utilisation au sein de l'armée suisse reste inconnue

Ces dernières années, un outil polyvalent – provenant vraisemblablement des stocks de l'armée suisse – est apparu à plusieurs reprises

dans diverses collections, sans que son origine ni son utilisation aient pu être élucidées à ce jour. Il s'agit de l'outil suivant :



Il est souvent monté sur un socle en bois portant une inscription qui l'identifie comme un cadeau souvenir, avec, par exemple, la mention suivante (en allemand ou en français) :

« Avec nos sincères remerciements pour votre collaboration
Brigadier Staedeli
Directeur de l'Administration du matériel de guerre 1981-1985 »



Cadeau souvenir avec un outil de couleur dorée (« embelli » a posteriori).¹

¹ Collection de la Fondation HAM, n° d'inventaire HAM-162540.



Cadeau souvenir avec un outil chromé (vraisemblablement d'origine).²

L'inscription pourrait indiquer que l'outil avait été retiré du matériel actif de l'armée au moment où il a été remis en tant que cadeau souvenir.

L'outil universel présenté en haut de la page 10 (première image) présente les fonctions suivantes :

- marteau (tête de marteau orientée vers le haut sur la photo)
- hache (le tranchant est orienté vers le bas sur la photo)
- pince-étau
- collier de serrage denté (derrière la pince coupante)
- coupe-fil (en haut et en bas de l'articulation pivotante)
- lame de tournevis (à l'extrémité du bras supérieur)
- pince à clous (à l'extrémité du bras inférieur)

Aucune source d'information militaire suisse n'ayant pu être trouvée à ce jour, la recherche d'informations a commencé par une recherche sur Internet qui a donné des résultats surprenants.

Divers musées et collections possèdent des objets historiques présentant une conception et un fonctionnement similaires, par exemple :



Objet datant d'environ 1530. Exposition au Musée germanique de Nuremberg.



Désignation comme « outil multifonctions » (avec hachette « casse-sucre »), daté de 1740 au dos.³

² Sur le côté du marteau est gravée la mention du fabricant ou du distributeur « christenbern ».

³ Ouvrage de référence « Les Haches » de Daniel Boucard, Paris 1998, illustration XVI.

Cet objet a été introduit comme « outil universel » au sein des troupes de renseignement impériales allemandes vers 1905.



Outil universel portant le n° 37 et le poinçon « Propriété de l'administration militaire ».

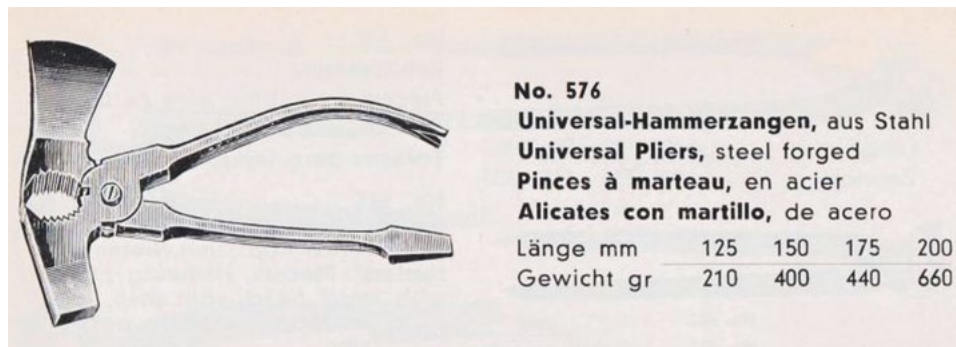


Au musée du marteau « Hammer » d'Oskar Mahler à Francfort, en Allemagne, l'objet exposé est désigné sous le nom de « Marteau de soldat de la Première Guerre mondiale ».⁴

Un catalogue d'outils de la société Lohmann, à Brême, datant des années 1930, présente un objet identique à l'outil de 150 mm de long uti-

lisé par l'armée suisse. Il porte la désignation « pince-marteau universelle ».

⁴ D'après les informations fournies par téléphone par le directeur du musée, Oskar Mahler, celui-ci a hérité de cet objet de son grand-père. Ce dernier avait déclaré que chaque soldat l'emportait dans son sac à dos.



Sur le marché américain, une version légèrement modifiée de cet objet fait son apparition dans les années 1940 sous le nom de « Farmer's Tool for Fencing », c'est-à-dire destiné à la construction et à l'entretien des clôtures.



Il n'est pas surprenant qu'après cette longue histoire, cet outil inchangé soit encore proposé aujourd'hui par des entreprises de Solingen, ville traditionnellement réputée pour sa fabrication d'outils. Il porte parfois le nom fantaisiste de « Nut Cracker Knife Cutter Splitter Tool ».

Selon un premier témoignage d'experts suisses, cet outil était connu sous le nom de « pince de pionnier » et était également courant chez les pompiers. De tels outils étaient utilisés par les mineurs comme outils multifonctionnels (marteau, hache, pince coupante, pince à tuyaux, arrache-clous, tournevis). Ces outils très pratiques étaient également utilisés par les unités de sapeurs et au sein du service des mineurs.

D'autres sources le décrivent comme « outil de concierge ».

L'outil polyvalent dont il est question ici n'avait certes pas la même importance que le célèbre couteau suisse du soldat ou d'officier, mais il présente néanmoins une utilisation multifonctionnelle encore plus ancienne et intéressante.

Nous invitons désormais les lecteurs du bulletin d'information à nous fournir des informations complémentaires sur cet outil universel, et en particulier sur sa distribution et son utilisation documentées au sein de l'armée suisse.

Henri Habegger

Chasseurs à pied et chasseurs à cheval

Pourquoi y avait-il des chasseurs dans l'armée ?

Non, ils n'avaient pas pour mission d'approvisionner les troupes en viande avec du gibier, comme on pourrait le penser. Les chasseurs à pied constituaient une branche importante de l'infanterie – mais commençons par le début.

Les armées d'autrefois comptaient des mousquetaires ou des piquiers, des haliebardières et des archers, ainsi que parfois d'autres spécialistes. Avec l'avènement des armes à feu, les artilleurs et les mousquetaires vinrent s'y ajouter. Ces derniers devinrent au fil du temps des fusiliers, car ils étaient équipés de carabines (fusils) plutôt que de mousquets.

À Berne, en 1767, le lieutenant-général Robert Scipio von Lentulus¹, un général prussien en permission dans son pays d'origine, proposa la création d'un corps de chasseurs fort de 400 hommes, qui devait être formé en une unité d'élite dotée d'armes plus précises et chargée de missions spécifiques (tir ciblé plutôt que tir en salve). Pour donner suite aux décisions du Grand Conseil des 11 et 22 janvier et du 1^{er} février 1768, son idée fut mise en œuvre et un corps de chasseurs de 400 hommes, composé de quatre compagnies, fut constitué.



Chasseur du corps de chasseurs bernois vers 1790, coiffé d'un chapeau corse (détail de l'image).

À la même époque, à Zurich, Salomon Landolt², futur bailli de Greifensee et d'Eglisau. Il est entré dans l'histoire en tant que réorganisateur de la milice zurichoise et fondateur du tir de pré-

¹ Robert Scipio, baron von Lentulus, originaire de Berne (né en 1714 à Vienne; décédé en 1786 à Berne), fut, comme son père, officier au service de l'Autriche avant d'être promu lieutenant-général en Prusse. Il termina sa carrière au service du canton de Berne.

² Salomon Landolt (né en 1741 à Zurich; décédé en 1818 à Andelfingen) était un bailli suisse (Greifensee, Eglisau), homme politique, juge, officier (colonel du corps des tireurs d'élite en 1805), agriculteur et peintre.

cision en Suisse. Il prônait la création d'un corps de chasseurs. Au début, il le finançait en partie lui-même. Les « chasseurs de Landolt » étaient équipés de « *fusils courts à balles à canon rayé ou Stutzer* », qu'ils devaient se procurer eux-mêmes.

Grâce à quelques soutiens, son idée suscita l'intérêt de l'État et, dès lors, on y affecta principalement de bons tireurs et des hommes rompus au tir et à la chasse – c'est-à-dire des chasseurs – et qui étaient en mesure d'acheter eux-mêmes leurs armes. Cette unité d'élite suscitait un vif engouement. De l'extérieur, ces premiers chasseurs, qui devinrent plus tard des tireurs d'élite, étaient reconnaissables à leurs uniformes verts, que l'on peut considérer comme une forme précoce de camouflage.



Chasseurs du corps de chasseurs zurichoïses vers 1803.

À partir de 1800 environ, on désigna les chasseurs d'origine sous le nom de « tireurs d'élite ». L'appellation « chasseurs à pied » ou « chasseurs légers » perdura toutefois et fut utilisée en Suisse à partir de 1817 pour désigner les deux compagnies d'élite des bataillons d'infanterie, sur le modèle de l'armée française, où les grenadiers et les voltigeurs constituaient l'élite au sein des bataillons. Ces derniers étaient à l'origine recrutés parmi des soldats de petite taille et légers, chargés de sauter sur la croupe des chevaux (voltigeur) et ainsi d'être transportés par les cavaliers jusqu'à la ligne de front, où ils devaient combattre. Cette idée a rapidement échoué lors de sa mise en œuvre pratique. Les voltigeurs furent par la suite équipés d'armes longues afin de pouvoir être engagés comme tirailleurs lors d'opérations en dehors de la ligne de front. Au XIX^e siècle, leurs armes furent raccourcies et dotées de canons rayés, donnant naissance aux « fusils de chasseurs ».

Du point de vue de leur mission, les chasseurs se situent entre les fusiliers et les tireurs d'élite. Plus tard, on les a également appelés en Suisse « grands » et « petits chasseurs ». Les grands chasseurs étaient les anciens grenadiers, parmi lesquels on affectait autrefois volontiers des soldats de grande taille ; les petits chasseurs étaient les anciens voltigeurs, composés de soldats de petite taille et agiles.

Par la suite, on parlait des « chasseurs de gauche » et des « chasseurs de droite », selon leur posi-

tion à gauche et à droite du bataillon en formation.



Infanterie du canton de Zoug : à gauche, en bleu, les fusiliers ; à droite, en vert, les chasseurs, vers 1800.



Grenadier et chasseur, Zurich 1820 (aquarelle d'A. Pochon).



Chasseurs du bataillon n° 3 de Zurich, guerre du Sonderbund de 1847 (Julius Sulzer, lithographie en couleurs).

À partir de 1852, les chasseurs du bataillon ne furent plus désignés que comme 1^{re} et 2^e compagnies de chasseurs, jusqu'à leur suppression en 1874, les fusiliers étant désormais équipés de la même manière que les chasseurs. Un sort qui frappa également les fiers tireurs d'élite.



Caporal de chasseurs du 51^{er} bataillon (Vaud) en 1861, portant des pattes de col vertes spéciales à la place des épaulettes.

Dans d'autres armées européennes, il existe encore aujourd'hui quelques unités de chasseurs, spécialisées par exemple dans les combats en montagne. Ces fantassins sont appelés « Gebirgsjäger » en Allemagne et en Autriche, en France ce sont les légendaires « chasseurs alpins », et en Italie ce sont les « alpini ».

Nous connaissons également les parachutistes (Fallschirmjäger) et les gendarmes des campagnes (Feldjäger). Dans la vie civile, nous connaissons les gendarmes ou « Landjäger ». Il ne s'agit pas ici des saucisses carrées à base de viande de vache et de lard, mais des policiers qui ont été officiellement désignés ainsi dès 1803 au plus tard. Les divers corps de Landjäger ont donné naissance par la suite aux corps de police cantonaux. Voilà pour les chasseurs à pied !

Que sont les « chasseurs à cheval » ?

La cavalerie des grandes armées européennes était divisée en différentes branches, destinées à des domaines de mission et des théâtres d'opérations spécifiques. On distinguait la cavalerie lourde, les cavaliers en armure, qui étaient engagés comme cavalerie de combat, composée de cuirassiers (en français cuirassiers, en anglais cuirassier), et désignés en Saxe et en Bavière sous le nom de régiments de cavalerie lourde.

La cavalerie moyenne comprenait les hussards, les lanciers (lanciers, lanciers); selon certaines interprétations, les dragons étaient parfois également classés dans la cavalerie moyenne.

La cavalerie légère comprenait les hussards (hussards, hussars), les dragons (dragons, dragons) et les chasseurs à cheval (chasseurs à cheval, mounted rifles ou mounted riflemen). En Suisse, en France, en Belgique et en Italie, on comptait également les guides parmi la cavalerie légère.

Au début du XX^e siècle, ces distinctions n'avaient plus grande importance, car presque tous les cavaliers étaient équipés de la même manière et ces appellations n'avaient plus qu'une signification traditionnelle.

Les caractéristiques extérieures typiques des cuirassiers étaient la cuirasse blindée (plastron), porté par-dessus une cape³, ainsi que, la plupart du temps, un casque en métal, une épée à lame droite, puis plus tard un sabre lourd.

Les uhlans se reconnaissaient avant tout aux lances qu'ils portaient, ainsi qu'à leur uniforme particulier, composé de l'ulanka, une tunique à double boutonnage de coupe spéciale, et du couvre-chef typique d'origine polonaise, la tschapka, avec son sommet carré.

Les hussards portaient traditionnellement un bonnet en fourrure muni d'une poche en tissu (kolpak) ou un chapeau orné d'une flamme (mirliton), auquel s'ajoutait autrefois un dolman, une veste courte lacée, et par-dessus, la pelisse, une veste doublée de fourrure. Plus tard, ce vêtement d'extérieur fut remplacé par l'Attilla, une veste légèrement plus longue et lacée. Un sabre recourbé et un fourreau complétaient leur équipement.

En Prusse, à partir de 1901, les chasseurs à cheval étaient équipés de manière similaire aux cuirassiers, avec une cape, mais sans la cuirasse.

En Suisse, les chasseurs à cheval étaient équipés de sabres et de pistolets, portaient un uniforme vert et, la plupart du temps, un shako comme couvre-chef.

En Suisse, les dragons étaient équipés d'un sabre et de pistolets ; dans certains cantons, ils disposaient également très tôt d'une carabine. Les dragons confédérés n'en furent équipés qu'à partir de 1871. La plupart du temps, les dragons portaient eux aussi des uniformes vert chasseur, auxquels ils associaient des shakos ornés de touffes en crin de cheval ou des casques à chenille. En Suisse, l'insigne des chasseurs à cheval était un petit cor, cousu à l'arrière des pans de la redingote et sur la sacoche de manteau, à l'arrière de la selle. On trouve parfois également ce cor sur la plaque du chako ou sur les rosettes du casque. Les dragons portaient à cet endroit une étoile à cinq branches. Chez les chasseurs à pied, le cor figurait à gauche et à droite sur la sacoche du manteau, sur le sac à dos et à l'avant de la casquette de police.

³ À l'origine, la « cape » était un vêtement en cuir sans manches. À partir de la « pelisse », elle a évolué pour devenir la tunique ample portée par les cuirassiers.



Chasseur helvétique à cheval, également appelé hussard (R. Knötel).



Chasseur à pied, 1861, cor de chasse accroché sur le côté du sac au support du manteau.

Dans la Confédération de l'époque post-napoléonienne, la cavalerie, qui comptait au départ 11 compagnies et demie, était plus que modeste. Les cavaliers, appelés « chasseurs à cheval », étaient principalement affectés à des missions de transmission ou à la protection des quartiers généraux. Ce n'est qu'au cours de la guerre du Sonderbund, en 1847, que l'on atteignit à nouveau le nombre de 30 compagnies

et que l'on put constituer, outre la cavalerie de division, une réserve de cavalerie. La mise en place d'une grande cavalerie de combat n'a jamais été envisagée dans notre pays ; il manquait pour cela les moyens financiers, le matériel, les chevaux, les possibilités de formation ainsi que les conditions topographiques nécessaires à un engagement judicieux de grandes formations de cavalerie.



Chasseurs à cheval de Soleure, 1834 (A. von Escher).



Chasseurs à cheval de Saint-Gall, vers 1830 (A. von Escher).

Les chasseurs à cheval, nettement moins coûteux, semblaient être la solution idéale en tant que troupe montée. Alors qu'on désignait déjà parfois les cavaliers de ce pays comme des dragons dès la fin du XVIII^e siècle, cette appellation s'est généralisée après 1850 et les « chasseurs à cheval » ont disparu du vocabulaire militaire. À la même époque, la branche des guides fit également son apparition en Suisse ;

contrairement aux dragons, ceux-ci avaient d'autres missions, à savoir les services d'ordonnance, la protection des quartiers généraux ainsi que des tâches de police militaire. La dernière branche à voir le jour fut celle des mitrailleurs de cavalerie, équipés de leurs mitrailleuses, en 1899.

Jürg Burlet



Le cor de chasse et les épaulettes distinguaient les chasseurs à pied en France et en Suisse.
Photo : Tobias Streiff.

Histoire des timbres militaires de la colonne de transport de troupes P.T.T.

Avec le règlement des troupes de 1938, inscrit dans le document « *Organisation des états-majors et des troupes 1938* », la **colonne de transport de troupes P.T.T.** a été créée au sein des troupes de transport.

Cette mesure s'expliquait par le fait que de nombreuses formations de l'armée ne disposaient pas de moyens de transport propres, contrairement aux P.T.T., et à d'autres entreprises qui possédaient un grand nombre d'autocars postaux dont l'armée pouvait disposer en période de service actif.

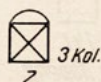
Conformément à leur intégration au sein des troupes de l'armée, il existait au total 16 colonnes de transport de troupes P.T.T., portant les numéros de formation 1-16.

Voici les désignations des colonnes de transport de troupes :



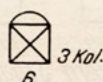
Mannschaftstransport-Kolonne
(Mann. Trsp. Kol.).
Colonne de transport de troupes
(col. trsp. trp.).

Motortransporttruppe. Troupes des transports auto.



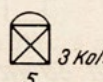
3 Kol.

7



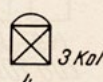
3 Kol.

6



3 Kol.

5



3 Kol.

4



8



7



6



5



4



3



2



1



16



15



14



13



12



11



10



9

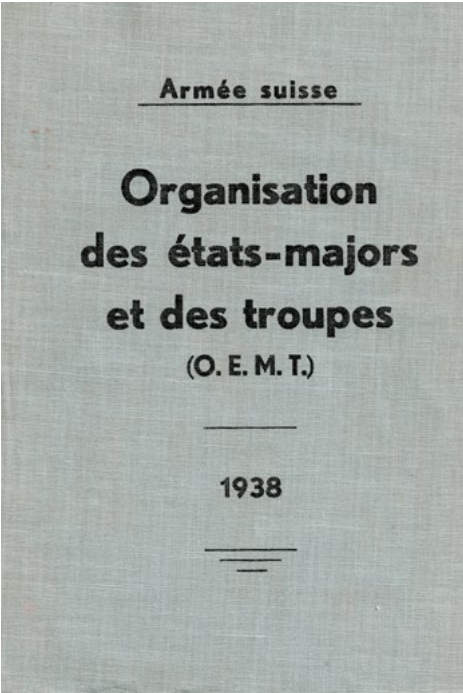
Les détachements de transport motorisé 4/5/6/7 mentionnés dans la ligne supérieure n'avaient aucun lien avec les colonnes de transport de troupes P.T.T., mais étaient également intégrés aux troupes de l'armée.

Les colonnes 1-16 étaient organisées comme suit :

- état-major (1 officier, 3 sous-officiers, 15-19 soldats)
- 3 groupes (chacun composé de 1 sous-officier et de 8-10 soldats)

– chaque groupe disposait de 8-10 autobus de l'administration des P.T.T., mais aussi d'autres compagnies de transport

La capacité d'une colonne, comprenant au total 24-30 autobus, permettait de transporter un corps de troupe d'environ 850 hommes avec leur matériel, mais sans chevaux, ni chariots, ni charrettes.



Ces 16 formations ont existé jusqu'à leur remplacement par le règlement des états-majors et des troupes de 1947. **Le service de transport des troupes PTT** était alors structuré comme suit :

- état-major des transports de troupes PTT (3 officiers, 3 sous-officiers, 9 soldats)
- 6 sections de transport de troupes (61, 62, 63, 64, 65, 66), composées chacune :
 - d'un état-major (4 officiers, 11 soldats)
 - de 2-4 colonnes de transport de troupes PTT

155

Colonne de transports de troupes P.T.T. 108.

Organisation : Etat-major, 3 groupes.

	Off.	Sot.	Soldats
Etat-major :			
Commandant de la colonne (of. sub. ou cap.)	1	—	—
Remplaçant du cmd. col. (of. sub. ou cap.)	—	1	—
Chef du parc (sergent-major)	—	1	—
Fournier	—	—	2
Automobilistes pour les voitures automobiles	—	—	1
" pour le camion de cuisine	—	—	2
" pour les camions de matériel	—	—	1
" pour le camion-citerne	—	—	2-6
" de réserve	—	—	2
Motocyclistes	—	—	2
Mécaniciens automobilistes (pour le camion-atelier)	—	—	2
Apprentis ou soldats du service de santé	—	—	1
Aide de cuisine (automobiliste)	—	—	—
3 groupes :			
Chefs de groupe (sgt.)	—	3	—
Automobilistes	—	—	26-30
	1	6	41-49
	48-56		
Véhicules à moteur :			
Voitures automobiles	2		
Autobus	26-30		
Camions pour les besoins propres de la colonne	3		
Camion-citerne ou camion avec réserve de carburant	1		
Motocyclistes pour le service de liaison de la colonne	2		
	34-38		
Capacité de transport de la col. trsp. trp. :			
Un corps de troupes d'environ 850 hommes avec matériel, mais sans chevaux, voitures et charrettes.			
Effectif de la col. trsp. trp. : 48-56 hommes, 34-38 véhicules à moteur.			

– chaque colonne (4 officiers, 8 sous-officiers, 63-67 soldats) disposait de 26-30 véhicules de transport de personnes PTT, mais aussi de véhicules provenant d'autres compagnies de transport

La capacité d'un convoi composé au total de 26-30 autobus permettait de transporter environ 800 hommes avec leur équipement personnel et leur armement, ainsi qu'une partie du matériel et de l'armement du corps d'armée, y compris les munitions.

ARMÉE SUISSE

A 2f

ORGANISATION DES ETATS-MAJORS ET DES TROUPES (OEMT 47)

Arrêté du Conseil fédéral du 19 décembre 1947
avec les modifications apportées par les arrêtés
du Conseil fédéral des 23 novembre 1948 et 14 janvier 1949

68737

262

160

Colonne de transports de troupes PTT.

Organisation: Groupe de commandement, 3 sections.

	Of.	Sof.	Sat.
Commandant (cap.)	1	—	—
Officiers automobiles (of. sub.)	2	—	—
Officier subalterne d'infanterie ou des troupes légères (1)	1	—	—
Sergent-major	—	1	—
Fournier	—	1	—
Sergent et caporaux automobiles	—	3	—
Sous-officiers d'infanterie ou des troupes légères (epi. ou agt.) (1)	—	2	—
Chef de cuisine (epi. ou agt.)	—	1	—
Automobilistes	—	—	14-18
Motocyclistes	—	—	2
Mécaniciens en moteurs	—	—	3
Soldats d'infanterie ou des troupes légères (1)	—	—	20
Armurier	—	—	1
Soldats sanitaires	—	—	2
Aide de cuisine (adt. ou SC)	—	—	1
	4	8	63-67
	75-79		

Moyens de transport:

	Vhc. mot.
Motocyclettes (év. des vtc.)	2
Automobils	3
Autocars	26-30
Camions moyens pour les besoins de la colonne	3
Camion-citerne	1
	33-39

Effectif de la col. trsp. trp. PTT:

75-79 hommes,
7 mte.,
2 moto., 3 Pw., 26-30 autocar., 3 cam., 1 cam. cit.

Capacité de transport:

Environ 800 hommes avec équipement et armement personnels, ainsi qu'une partie de l'armement de corps avec munitions.

(1) Equipe de 4 infés.

263

161

- a) Groupe automobile de munitions.
b) Groupe de transports automobiles.
c) Groupe de transports de troupes PTT.
Organisation: a) Etat-major, 3 colonnes automobiles de munitions, type E.
b) Etat-major, 1 colonne légère de transports automobiles,
1 colonne lourde de transports automobiles.
c) Etat-major, 2-4 colonnes de transports de troupes PTT.

	Of.	Sof.
Etat-major:		
Commandant (major ou lt. colonel)	1	—
Adjudant (of. sub. ou cap.)	1	—
Médecin (of. sub. ou cap.)	1	—
Quartier-maître (of. sub.)	1	—
Automobilistes	—	3-9
Motocyclistes	—	5
Soldat sanitaire	—	1
Ordonnances de bureau (SC)	—	2
	4	11-17
	15-21(1)	
		Vhc. mot.
Moyens de transport:		
Motocyclettes (év. des vtc.)	—	5
Automobils	—	2
Camion léger	—	1
Camions-citernes	—	0-3
		8-11(1)

Effectif de l'EM gr. auto. mun. et gr. trsp. auto.:
21 hommes,
5 moto., 2 Pw., 1 cam., 3 cam. cit.

Effectif de l'EM gr. trsp. trp. PTT:
15 hommes,
6 moto., 2 Pw., 1 cam.

Effectif du gr. auto. mun.:
19 of., 42 sof., 260 sdt., total 321 hommes,
21 mte.,
20 moto., 17 Pw., 100 cam., 3 cam. cit., total 140 vhc. mot.

Capacité de transport: 300 t.

(1) Le chiffre inférieur concerne le gr. trsp. trp. PTT.

272

167

Etat-major des transports de troupes PTT.

	Of.	Sof.	Sat.
Commandant (lt. colonel ou colonel)	1	—	—
Adjudant (of. sub. ou cap.)	1	—	—
Quartier-maître (of. sub. ou cap.)	1	—	—
Fournier	—	1	—
Sous-officiers automobiles supérieurs	—	2	—
Automobilistes	—	—	5
Motocyclistes	—	—	4
	3	3	9
	15		

Moyens de transport de l'administration des PTT:

	Vhc. mot.
Motocyclettes	3
Automobils	3
Camion léger	1
	7

Effectif de l'EM trsp. trp. PTT:

15 hommes,
3 moto., 3 Pw., 1 cam.

Même avec le règlement des troupes de 1951, ces colonnes de transport PTT existaient encore, avec la composition suivante :

- état-major du transport PTT (3 officiers)
- 6 sections de transport PTT (61, 62, 63, 64, 65, 66) comprenant chacune 3-4 colonnes de transport PTT

Timbres militaires de soldat des colonnes de transport de troupes P.T.T.

Parmi les timbres militaires de soldat, seule la colonne de transport n° 14 est apparue en ser-

vice actif entre 1939 et 1945; ceux-ci sont répertoriés dans le catalogue Wittwer.

Dans la lettre ci-dessous, datée du 2 avril 1974, l'ancien commandant de l'état-major des transports de troupes PTT, le colonel Fritz Baumann (né en 1911), a fourni à un demandeur des informations sur les timbres militaires des colonnes de transport de troupes en service actif.

 **SCHWEIZERISCHE ARMEE - ARMÉE SUISSE - ESERCITO SVIZZERO**

STAB ODER EINHEIT: PTT-Transporte
ÉTAT-MAJOR OU UNITÉ: Oberst Baumann Fritz
STATO MAGGIORE O UNITÀ: gew. Ktd

Ort und Datum - Lieu et date - Luogo e data:
Bern, 2. April 1974

N° _____

Betrifft Ihre Anfrage über Soldatenmarken 1939 - 1945, PTT Man Trsp Kol 14

Sehr geehrter Herr ..

Mit Ihren beiden Zuschriften vom 6. Februar 1974 und vom 6. März 1974 haben Sie mich um Auskunft über Soldatenmarken der PTT Man Trsp Kol und insbesondere der PTT Man Trsp Kol 14 gebeten. Trotz Nachforschungen in den Kp - Akten sowie bei der Eidg. Militärbibliothek liess sich über diese Erinnerungsmarken sehr wenig mehr feststellen; aus diesem Grunde hätte ich es begrusst, Ihnen über diese Bemühungen und das Resultat am Telefon kurz Auskunft zu geben. Am 12. Februar habe ich Ihre Frau telefonisch in diesem Sinne orientiert.

Aufgrund der von Ihnen eingesandten Unterlagen muss indessen angenommen werden, dass es sich bei diesen Soldatenmarken eher um einen Versuch handelte. Da die PTT Man Trsp Kol während der Aktivdienstzeit nur zweimal für kurze Zeit einberufen wurden, hätte wahrscheinlich diese kurze Dienstzeit nicht für die Herstellung und den anschliessenden Verkauf ausgereicht.

Dafür spricht auch der Umstand, dass in den einschlägigen Soldatenmarkenkatalogen keine Ausgaben von PTT Trsp Formationen aufgeführt sind.

Ich bedaure es sehr, Ihnen diesen Bescheid geben zu müssen, danke Ihnen für Ihr Interesse an den PTT Trsp Formationen und grüsse Sie freundlich

PTT TRANSPORTE
der gew. Kommandant


Oberst Baumann

Beilagen
2 Briefmarken

Il faut partir du principe qu'il n'existe plus d'informations allant au-delà de cette lettre. Les timbres militaires présentés par le colonel Baumann ont été mentionnés pour la première fois dans le catalogue de Heinrich Sulser en 1990.

Voici trois timbres militaires qui figurent également dans la collection de la Confédération :



Jaune-Noir.



Rouge-Noir.



Violet-Noir.

Par ailleurs, nous avons connaissance de l'existence des échantillons suivants, jusqu'ici inconnus. Ils se trouvent dans des collections privées :



Jaune clair-Noir.



Jaune foncé-Noir.



Orange-Noir.



Rouge clair-Noir.

À cette époque, les timbres militaires de la collection Mann. Trsp. Kol. P.T.T. 14 étaient pratiquement introuvables ; seule la collection de

M. Thomas Gasser en comptait trois exemplaires, dans les couleurs Jaune-Noir, Rouge-Noir et Violet-Noir.

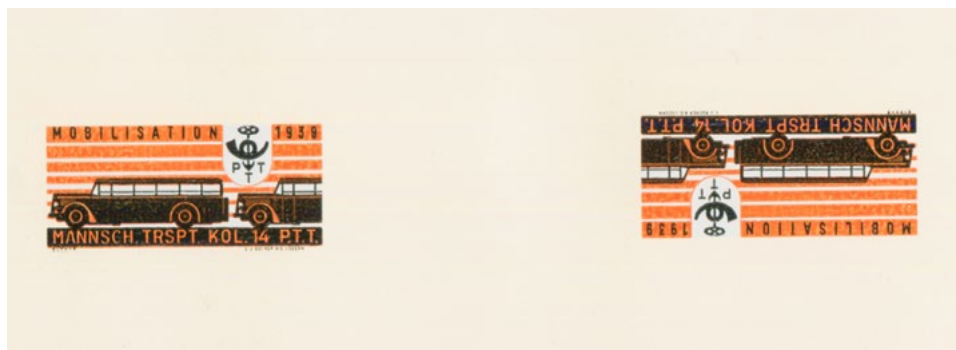
Les timbres militaires ont été dessinés par Straub et imprimés par Bucher AG à Lucerne.

Ces timbres militaires existaient sur différents types de papier : papier gommé ou papier d'art.

Les timbres militaires ont probablement été réalisés en impression inversée, une pratique courante à l'époque, car cela permettait de conserver la plaque d'impression et de ne faire pivoter que le papier.



Violet-Noir sur papier couché.



Épreuve en Orange-Noir sur papier couché.

D'après un entretien téléphonique avec M. Willy Graber de Gränichen et la confirmation du spécialiste automobile Markus Hofmann, l'autobus représenté sur le timbre « Soldat » serait probablement un véhicule des PTT.

Pour l'équipe « Timbres des soldats »
Peter Blaser / Henri Habegger

Sources :

- OST 38, OST 47
- Lettre du 2 avril 1974 du colonel Fritz Baumann

Brève histoire des munitions dans l'armée suisse, partie 4

1. L'importance des munitions pour notre armée

En tant que vecteur de l'effet contre des cibles ennemies, les munitions doivent être considérées comme un bien militaire essentiel. Il faut toujours trouver un équilibre entre les différents moyens d'intervention : ainsi, les systèmes d'armes sans munitions sont tout aussi inutiles que les munitions sans les systèmes d'armes correspondants. De plus, leur intégration dans l'ensemble des moyens nécessaires à l'intervention de l'armée – tels que la reconnaissance, les communications, la logistique, etc. – est toujours indispensable.

Sans munitions, les efforts déployés dans les autres domaines militaires – tels que l'armement, l'équipement, la reconnaissance, les communications, la construction d'ouvrages permanents (fortifications et obstacles), etc. – ne mèneront pas au succès en cas d'engagement. D'autre part, en cas d'urgence, les munitions ne peuvent être utilisées de manière optimale que si l'armée dispose des moyens techniques nécessaires, d'un niveau de formation suffisant et du moral de combat requis. C'est pourquoi il est indispensable d'investir de manière équilibrée dans tous les domaines mentionnés.

Tous les membres de notre armée doivent pouvoir compter sur la disponibilité de munitions

- en quantité suffisante ;
- d'une grande efficacité, adaptée aux moyens de l'adversaire ;
- en bon état technique et dont la sécurité est garantie ;
- au bon moment et au bon endroit.

Compte tenu des délais de plusieurs années nécessaires à la mise à disposition des munitions requises, pour des raisons de capacité et de financement, il n'est pas envisageable de ne les produire qu'en cas de besoin. De même, il est illusoire de croire qu'il serait possible d'acheter rapidement les munitions nécessaires sur le marché mondial peu avant le début d'opérations militaires.

Dans ce contexte, il faut qualifier d'incompréhensible, voire de coupable, le fait que les responsables politiques et militaires aient déclaré, dans le message relatif à l'étape de développement de l'armée 2008/2011, qu'ils « renonçaient à constituer des stocks de guerre ».¹

¹ « Les réformes de l'armée suisse depuis 1961, un regard personnel de l'intérieur », pages 87/88, par Paul Müller, divisionnaire à la retraite, publié en 2023 à compte d'auteur, disponible sur www.armeemuseum.ch.

Avec la diminution de la probabilité d'un conflit armé, l'importance des munitions et du stockage – comme le prouvent de nombreux exemples – est souvent sous-estimée. Les analyses de conflits menées depuis les années 1950 montrent que des pénuries de munitions sont souvent survenues très rapidement, déclenchant des efforts d'approvisionnement frénétiques et souvent infructueux de la part des parties concernées. Les expériences pénibles vécues par l'armée ukrainienne ces dernières années le prouvent une nouvelle fois. Il est irresponsable de compter uniquement sur l'aide de nos puissants voisins, car, au début de la guerre en Ukraine, les armées européennes de l'OTAN, au moins, ne disposaient pas de stocks de munitions ne serait-ce qu'un tant soit peu suffisants, et leurs capacités de production avaient également été largement réduites.

La Suisse a elle aussi tiré des enseignements des deux guerres mondiales. Ainsi, dans son rapport sur le service actif de 1939-1945 adressé au commandant en chef de l'époque, le chef d'état-major général écrivait : *«Au début de la mobilisation en 1939, l'état des stocks de munitions n'était pas bon, voire mauvais dans certains cas.»* Et sa conclusion : *«À l'avenir, il faudra tout mettre en œuvre pour se procurer et stocker, dès le temps de paix, suffisamment de munitions afin de ne pas dépendre de la production en cas de guerre; si la production peut encore avoir lieu, tant mieux...»*

2. Évaluation des besoins en munitions opérationnelles

Lors de l'évaluation des besoins en cas d'engagement, il ne faut pas se contenter de «se préparer à la dernière guerre»; c'est pourquoi le commandement de l'armée doit en permanence rassembler et analyser toutes les informations disponibles et pertinentes. Un élément important de cette évaluation est par exemple la situation au sein de l'Alliance, c'est-

à-dire, dans notre cas, l'indépendance et la neutralité que nous avons choisies, ainsi que la normalisation des systèmes d'armes occidentaux en matière de compatibilité des munitions. Bien que nous ne soyons liés par aucune normalisation de ce type, celle-ci est dans notre propre intérêt. Lors de l'acquisition de munitions de pointe, il est en outre indispensable d'acheter des produits disponibles sur le marché, car cela apporte, outre le soutien logistique international mutuel nécessaire en cas d'intervention, des avantages économiques considérables.

Les stocks doivent être maintenus en fonction des menaces, c'est pourquoi il est essentiel de se représenter concrètement le déroulement possible d'un conflit. À cet égard, les simulations informatiques issues du domaine de la recherche opérationnelle peuvent s'avérer très utiles. Cet outil permet de créer des modèles allant de simples situations de duel, destinés à évaluer la capacité de survie des systèmes d'armes, jusqu'à des scénarios de combat extrêmement complexes à différents niveaux tactiques. Après un examen critique de leur plausibilité, les résultats fournissent d'excellents points de départ aux tacticiens et aux logisticiens. Ils permettent notamment de procéder à une évaluation comparative de différentes données, parfois hypothétiques, relatives aux armes et aux munitions, ainsi que de leurs répercussions dans diverses situations tactiques et logistiques.

3. Gestion des stocks, durée de vie limitée des munitions

En raison des composants utilisés, les munitions ont une durée de vie limitée. Celle-ci varie considérablement selon leur type: elle n'est que de quelques années pour les munitions pyrotechniques, tandis qu'elle atteint 30 ans, voire plus, pour les munitions de conception conventionnelle. L'évolution technologique constante des

mesures de protection actives et passives, ainsi que l'apparition de nouveaux types de menaces, limitent toutefois la durée de vie tactique des munitions. Compte tenu de la rareté croissante des ressources financières, il est nécessaire de définir des priorités militaires, car toutes les avancées techniques possibles ne peuvent pas déboucher sur des acquisitions. Dans l'idéal, les munitions sont utilisées pendant toute leur durée de vie, c'est-à-dire tirées lors de l'entraînement. Bien que des simulateurs modernes soient aujourd'hui disponibles pour la plupart des systèmes d'armes, l'armée ne peut jamais renoncer complètement à l'entraînement au tir réel. C'est en effet la seule façon de donner à ses membres la confiance nécessaire en leur propre arme et de dissiper d'éventuelles craintes. Sur les 200 à 250 millions de francs suisses consacrés chaque année aux munitions dans le domaine de la formation jusqu'à la fin des années 90, il ne reste malheureusement plus grand-chose aujourd'hui en raison de la réduction drastique des effectifs de l'armée. Cela a eu des répercussions négatives tant sur le renouvellement des stocks de munitions que sur le carnet de commandes des usines de munitions et leur pérennité.

Le renouvellement des munitions évoqué est possible, à quelques exceptions près, pour les armes à canon à tir direct. Pour les pièces d'artillerie, les lance-mines et les systèmes antichars, les obus les plus anciens sont, dans la mesure du possible, transformés en projectiles d'entraînement et utilisés. Pour les types de munitions ne pouvant pas être recyclés, il convient de décider au cas par cas si une révision, une mise à niveau ou une liquidation est possible et indiquée. Pour les systèmes d'armes mis hors service, les stocks de munitions utilisés à des fins d'instruction doivent être réduits le plus tôt possible. Les réformes de l'armée A 95 et A XXI ayant entraîné la suppression à court terme de divers systèmes d'armes, la li-

quidation des munitions correspondantes a donné lieu à un arriéré considérable de commandes, ce qui a nécessité un programme de réduction s'étalant sur plusieurs années, désormais achevé.

La gestion des munitions était définie dans le « concept de munitions » de l'armée, entré en vigueur au milieu de l'année 1886. Ce document recensait, dans des « concepts de munitions spécifiques aux armes », tous les facteurs pertinents et les mettait en relation les uns avec les autres.

4. Convention internationale concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre

Au fil du temps, des réglementations internationales ont imposé des contraintes concernant le stockage et l'utilisation de certains types de munitions. Il convient de mentionner tout particulièrement la plus ancienne de ces réglementations, figurant dans le **Règlement de La Haye de 1907 sur la guerre sur terre**, qui énonçait l'interdiction suivante: «... *l'emploi d'armes, de projectiles et de substances susceptibles de causer des souffrances inutiles*». Le facteur déclencheur de ces efforts, qui remontent à 1868, fut la Déclaration de Saint-Petersbourg interdisant les projectiles déformants tirés par des armes d'infanterie.

À cela s'est ajoutée en **1997** la **Convention d'Ottawa**, intitulée *Convention internationale sur l'interdiction totale des mines antipersonnel (APM)*, ratifiée par la Suisse le 24 mars 1998.

Il est difficile de comprendre pourquoi la Suisse, outre la nécessaire élimination des mines antipersonnel, a également retiré de ses stocks et éliminé **toutes les mines antichars modernes et techniquement toujours d'actualité**, alors qu'elle n'y était pas tenue. L'importance capitale de l'utilisation des mines s'est manifestée de manière on ne peut plus

évidente dans le cadre de la guerre en cours en Ukraine et a conduit plusieurs États à envisager, voire à mettre en œuvre, leur retrait de la Convention d'Ottawa.

Dans le prolongement de ces efforts, la **Convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions** a été adoptée en 2008, visant « la destruction complète et l'interdiction de toute forme d'armes à sous-munitions » (Convention sur les armes à sous-munitions, CCM). Elle a été ratifiée par la Suisse le 17 juillet 2012. La Suisse a alors procédé à la destruction de l'ensemble de ses stocks de munitions à sous-munitions de calibres 15,5 cm et 12 cm. Cette décision politique n'a pas tenu compte du fait que les mini-projectiles de ces munitions suisses avaient été rendus fiables grâce à des mesures coûteuses et qu'elles ne présentaient pratiquement plus de risque de ratés. Aucune des nations actuellement en guerre et dominantes à l'échelle

mondiale n'a adhéré à la Convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions, raison pour laquelle ces munitions, d'une efficacité redoutable, sont présentes sur tous les champs de bataille.

5. Sécurité des munitions lors du stockage

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, deux explosions de dépôts de munitions ont secoué la Suisse. La première a eu lieu le 28 mai 1946: le dépôt de munitions destiné aux canons de forteresse de 10,5 cm de la forteresse de Dailly, en Valais, a explosé. Dix civils travaillant dans l'installation ont trouvé la mort. La cause de l'explosion n'a jamais pu être établie avec certitude. Les photos ci-dessous montrent l'une des positions de tir avant et après l'explosion. La forteresse a été remise en état après l'explosion et équipée, à la fin des années 1950, de deux canons modernes de 15 cm montés en tourelle.

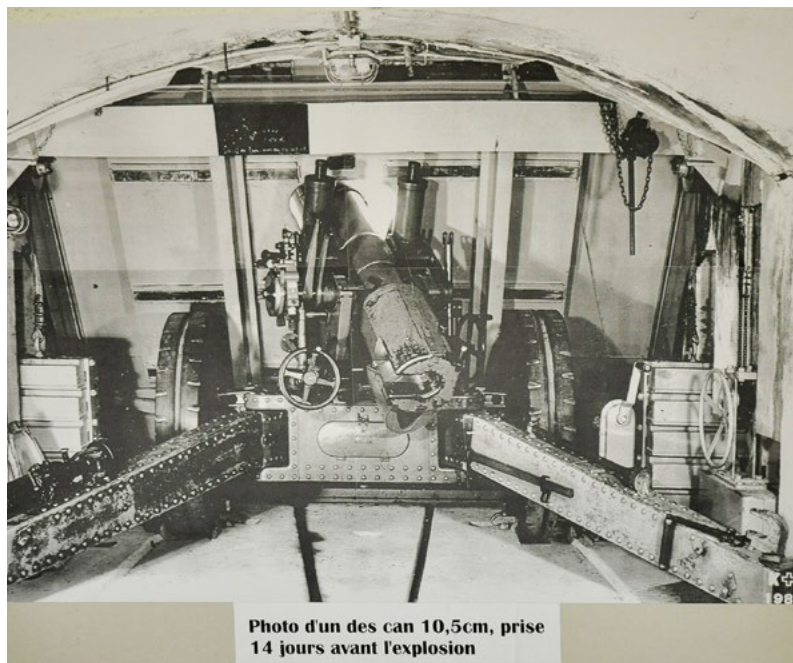


Photo d'un des can 10,5cm, prise 14 jours avant l'explosion

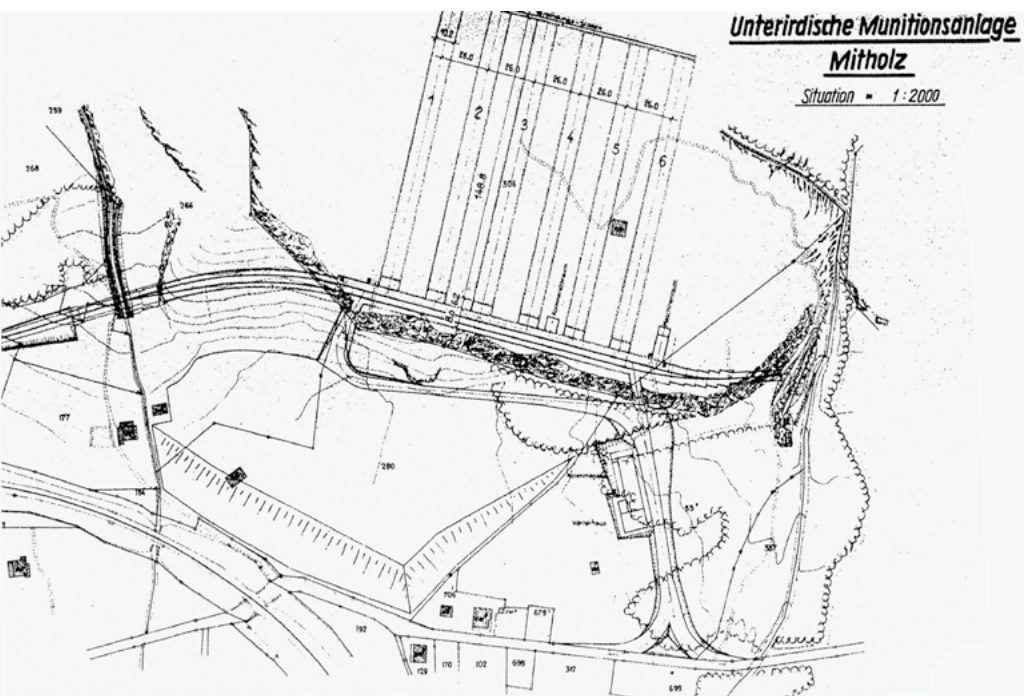
Canon de forteresse de 10,5 cm, 14 jours avant l'explosion.



Après l'explosion.

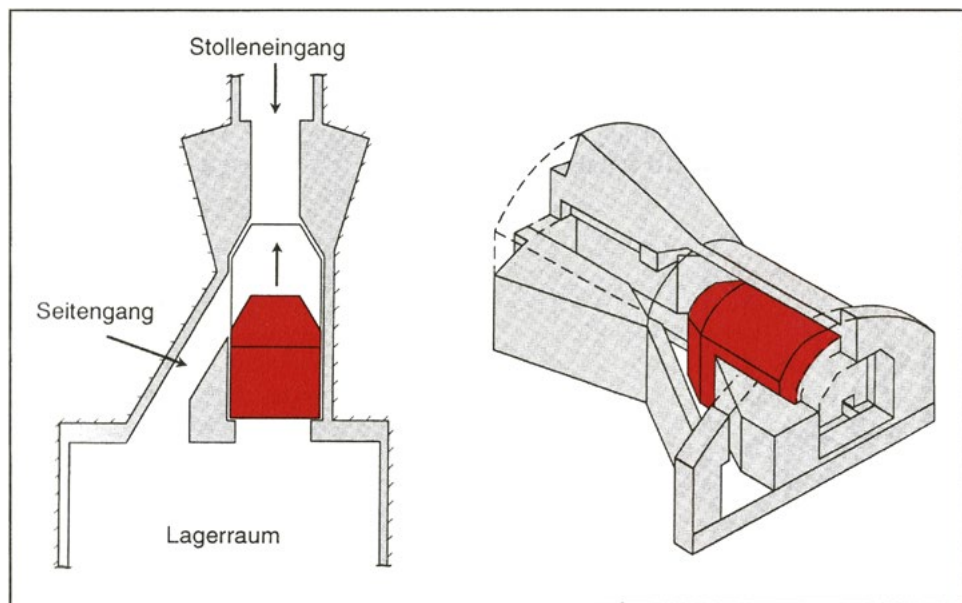
Peu après cet événement, **les 19 et 20 décembre 1947, l'explosion du dépôt souterrain de munitions de Mitholz** fit neuf victimes civiles. Le croquis ci-dessous montre de manière frappante l'emplacement des galeries de munitions par rapport au hameau de Mitholz, situé au bas de l'image. La « résolution »

des dommages et des problèmes résiduels, effectuée selon les critères de l'époque, n'a pas résisté à une réflexion globale et a conduit, il y a quelques années, à une réévaluation complète des travaux encore nécessaires, avec des répercussions considérables pour les autorités et surtout pour la population civile concernée.



Ces deux événements, survenus à peu de temps d'intervalle, ont conduit à une refonte complète des mesures de sécurité relatives à la manipulation, mais surtout au stockage des munitions. On part toujours, en principe, du postulat que toutes les mesures de sécurité réalisables sont prises dès la conception et la fabrication des munitions. Cependant, comme des événements imprévus et surtout des erreurs dans la manipulation des munitions ne peuvent être exclus malgré toutes les prescriptions, des me-

sures ont été mises au point pour limiter les dangers émanant des dépôts de munitions de l'armée. Une première étape a consisté à installer des systèmes d'extinction automatiques au monoxyde de carbone dans toutes les installations de munitions afin d'empêcher la propagation des incendies. Il convient également de mentionner ici le « bouchon de fermeture », fruit d'une collaboration internationale, destiné aux installations souterraines de munitions.



Le « bloc de fermeture », situé à la sortie d'une chambre à munitions ou d'une galerie d'accès des installations souterraines de stockage de munitions, constitue le moyen le plus efficace de réduire les effets des explosions – telles que celles qui se sont produites à Mitholz. Il a été mis en place chez nous dans les zones à risque. Le bloc lui-même est fabriqué sur place en béton armé et se déplace sur des rails de glissement. Malgré son poids d'environ 250 tonnes, la surpression générée lors d'un incident permet au bloc de fermer la sortie en quelques fractions de seconde, de sorte que seule une petite partie de l'effet peut s'échapper vers l'extérieur. Le rayon de destruction devant une installation s'en trouve ainsi considérablement réduit.²

Le **2 novembre 1992**, une nouvelle explosion s'est produite dans le dépôt souterrain du site **d'explosion de Steingletscher**, exploité par l'usine de munitions de Thoun, au col du Susten. Des munitions destinées à être éliminées y étaient entreposées en attendant leur destruction par explosion. Comme il s'agissait de plusieurs centaines de tonnes de munitions diverses qui ne répondaient plus aux exigences de l'armée, on ne peut supposer aucun lien direct entre cet événement et les dépôts de munitions de l'armée.

Henri Habegger

² Les images et le texte consacré au « Klotzabschluss » sont tirés de l'article « Munitions et protection de l'environnement » d'Alfred Nyffeler, paru dans le supplément « Munitions » de l'ASMZ 10/1995.